

Rapport public Parcoursup session 2024

CFA FORMASAT SPORT-ANIMATION-TOURISME - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFA FORMASAT SPORT-ANIMATION-TOURISME - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation - en apprentissage (42039)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFA FORMASAT SPORT-ANIMATION-TOURISME - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation - en apprentissage (42039)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	25	1

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes d'EPS	Bulletins de 1ère et de terminale, note obtenue au baccalauréat	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Expression écrite, qualité de la syntaxe	Lettre de motivation, CV	Très important
	Connaissance de l'environnement professionnel de la formation	Lettre de motivation	Très important
	Acquisition d'une méthode de travail	Fiche avenir	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Fiche avenir	Essentiel
	Capacité à s'investir, implication	Fiche avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance et cohérence globales de son projet personnel	Lettre de motivation, avis du chef d'établissement	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Rubriques activités et centres d'intérêt, CV	Essentiel

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Tous les dossiers sont lus et étudiés par la Commission d'Etude des Vœux.

Sont examinés :

- l'existence et la pertinence du projet via les onglets "activités et centres d'intérêt" et "fiche avenir", et accompagnés d'un CV et d'une lettre de motivation,
- les notes compilées dans l'onglet "fiche avenir",
- les appréciations générales du professeur principal et du chef d'établissement (méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir, engagements et responsabilités de l'élève au sein de l'établissement, capacité de l'élève à réussir dans la formation visée),
- les centres d'intérêt et les activités extra-scolaires, expériences dans le domaine choisi.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Conseils aux candidats :

- Compléter la totalité des onglets prévus par la plateforme. De nombreux dossiers sont incomplets, ce qui pénalise le candidat lors de l'examen de son dossier par la Commission d'Etude des Voeux.
- Formaliser un projet de formation cohérent en rapport avec les orientations choisies. Ce projet doit être motivé et inclure le descriptif des expériences sportives, d'animation et/ou d'encadrement. De nombreux candidats multiplient les voeux, sans que nous puissions déceler de liens entre eux.
- Individualiser la lettre de motivation et s'assurer de sa correspondance avec le CV joint et la formation choisie.

Signature :

CATHERINE SPITERI,

Chef d'établissement de l'établissement CFA

FORMASAT SPORT-ANIMATION-TOURISME